

Date de Convocation 27/05/2014	L'an deux mille quatorze Le lundi 2 juin à 20 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage 27/05/2014	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: P.GRAVIER-B.CANU - JM.COURVALET - JP.SPENNEL-JC.BOURNE CHASTEL-F.CHOUBEIR-P.HYEST- V.GRANDET-B.KARPOFF-C.KELLER-L.BOU CART- T.VENDROUX.
En exercice 15	
Présents 13	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 15	Absents: C.DUBOIS (pouvoir à N.THEBAULT) - JC.QUILLET (pouvoir à V.GRANDET)

M. Jean-Pierre SPENNEL a été élu secrétaire.

Proposition de 24 commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs :

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Il convient de procéder à leur remplacement. Cette commission comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil communal doit proposer 12 personnes titulaires (dont 2 extérieurs à la commune) et 12 suppléants parmi les contribuables, le choix définitif revenant au directeur des services fiscaux.

Leur rôle est de statuer sur les propositions émises par l'administration sur le classement dans telle ou telle catégorie d'une habitation suite à des travaux ou de maison nouvelle. La catégorie détermine la valeur locative du bien.

Proposition des 12 titulaires :

- Pierre CARON, Jean-Pierre FOUCAUD, Jean-Claude AUTIER, Jean-Pierre SPENNEL, Bernard CANU, Daniel BORGEO, Claude KARPOFF, Gérard BOURILLON, Madeleine ROUSSEAU, Francis RIHET, Jacques BODESCOT et Jean DUBOS.

Proposition des 12 suppléants :

- Thierry VENDROUX, François VUNGOC, Jean-Jacques DUTOICT, Philippe MACREL, Serge MUDIE, Alain DUFOSSE, Caroline DUBOIS, François CADENNES, Guy MASURIER, Cyril GRANDET, François LETIERCE, Carlos BOURGEOIS.

Délégation à Mme le Maire pour résilier les contrats d'assurance :

Vu l'article L.2122-22 alinéa 6 du code général des collectivités territoriales ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne délégation à Mme le Maire pour résilier l'ensemble des contrats d'assurance de la commune et de souscrire de nouveaux contrats avec la société GAN.

Choix de l'entreprise pour la réfection du préau de l'école :

Vu les différents devis présentés, le conseil municipal décide de voter un budget maximum de 24.000 € et donne délégation à Mme le Maire pour négocier le meilleur prix.

Proposition d'organisation pour la rentrée scolaire 2014/2015 :

Mme le Maire informe le conseil qu'elle doit rendre une proposition d'organisation avant le 6 juin auprès de l'inspecteur. L'enseignante de Saint-Denis le Ferment est volontaire pour assurer le temps périscolaire (TAP) de 15h40 à 16h30 soit 3 h par semaine permettant ainsi de ne pas être contraint par un taux d'encadrement.

Par conséquent, il convient de créer un poste d'agent d'animation non titulaire qui sera rémunéré sur la base des heures supplémentaires réalisées par du personnel enseignant soit 21,86 € brut par heure. Proposition acceptée à l'unanimité.

Mme le Maire rappelle que si la commune devait faire appel à une association le tarif horaire serait de 35 €.

D'autre part, si le mercredi matin devait être choisi, se pose le problème pour l'acheminement des enfants vers les centres de loisirs qui serait à la charge de la commune.

Questions diverses :

- Commission entretien : Mme le Maire tient à féliciter les membres de la commission pour le travail effectué pour l'embellissement de la commune.
- Journal : M. Courvalet propose aux membres du conseil de statuer sur le titre du journal qui paraîtra mi-juin. Un vote par mail sera proposé.

La séance est levée à 22h45.